

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 8 (1863)  
**Heft:** 14

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

L'ancien comité central invite par la présente MM. les officiers suisses qui se rendent à la fête fédérale de Sion à se joindre au cortège du drapeau de la société, qui partira de Berne le samedi 15 août à 5 heures du matin pour faire son entrée à Sion à 5 1/2 heures du soir. Départ de Lausanne à 11 1/4 heures.

MM. les officiers arrivant à Berne le vendredi 14 août au soir sont amicalement invités à se rendre au casino à leur arrivée pour y être reçus par le corps d'officiers de la ville.

Le comité central espère qu'un grand nombre d'officiers de toutes les parties de toute la Suisse répondront à l'appel cordial des Valaisans. Les officiers bernois en particulier ont un devoir d'honneur à remplir, celui de former avec leurs camarades d'autres cantons un cortège imposant au drapeau fédéral, qui va quitter Berne pour se rendre à Sion.

Au nom de l'ancien comité central,

*Le président,*

SCHERZ, colonel.

Le comité de la section vaudoise de la société militaire fédérale a l'honneur d'informer Messieurs les officiers membres de cette société, que le comité central de Berne, porteur de la bannière fédérale, se rendant à Sion, arrivera à Lausanne le samedi 15 août courant, à 9 heures du matin, et qu'il y fera une halte de deux heures.

Messieurs les officiers qui voudront bien s'associer à la réception cordiale qui sera faite à nos confédérés à leur passage au chef-lieu de notre canton, sont invités à se rencontrer le 15 août, à 8 heures du matin, à l'Hôtel des Alpes, où une réunion de la section vaudoise aura lieu pour la désignation des délégués à l'assemblée de Sion.

Au nom du comité de la section vaudoise,

*Le président,*

J. VERET, col. féd.

*Le secrétaire-caissier,*

HENNINGER, major.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le département militaire de la Confédération suisse a adressé aux autorités militaires des cantons la circulaire suivante, datée de Berne, le 31 juillet 1863.

Très honorés Messieurs,

Le département a l'honneur de porter à votre connaissance que la fabrication de la nouvelle munition d'infanterie à projectile expansif est en pleine activité dans le laboratoire fédéral à Thoune, de manière que nous sommes à même de pouvoir en fournir pour l'usage de la Confédération et des exercices qui ont lieu dans les cantons.

Les autorités militaires cantonales et les sociétés volontaires de tir qui ont l'intention de prendre leurs munitions au laboratoire fédéral, les reçoivent franco par caisses de 4000 cartouches, bien empaquetées, au prix de 45 fr. le mille.

On ne peut en céder un nombre moins considérable que 4000.

Pour se procurer les dites munitions, l'on n'a qu'à s'adresser à M. le major fédéral Leemann, chef du laboratoire.

Agrérez, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

*Le chef du département militaire.*

STÄMPFLI.

Il vient d'être publié en français et envoyé aux autorités militaires des cantons et aux officiers de l'état-major fédéral :

1° Un règlement pour le service des guides, approuvé par le Conseil fédéral, en date du 22 décembre 1862. Ce règlement, comprenant six chapitres, plusieurs tableaux et quelques planches, comble une lacune qu'on avait vivement sentie jusqu'ici ;

2° Une instruction du 22 juin 1863 déterminant les fonctions de l'adjoint du département militaire et instructeur-chef de l'infanterie (M. le colonel fédéral Wieland) ;

3° Un arrêté du 22 juillet 1863, fixant l'organisation et la gestion de la chancellerie du département militaire.

**Vaud** — Le 9 juin 1863, M. *Cochard*, Emile, à Montreux, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de chasseurs de gauche du 113<sup>e</sup> bataillon de réserve fédérale. — Le 17, MM. *Monney*, Jean, à Clarens, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de carabiniers n° 2 de réserve cantonale ; — *Francfort*, Denis, du Vaud, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de carabiniers n° 4 de réserve cantonale ; — *Borrel*, Charles, à Bonvillars, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de carabiniers n° 5 de réserve cantonale ; — *Pousaz*, Louis, à Ollon, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de carabiniers n° 6 de réserve cantonale ; — *Moginier*, Jules, à Vevey, lieutenant de chasseurs de gauche, du 2<sup>e</sup> bataillon de réserve cantonale ; — *Ravussin*, Auguste, à Baulmes, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n° 2 de réserve cantonale ; — *Boissier*, Agénor, à Valleyres-sous-Rances, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n° 3 d'élite fédérale. — Le 19, MM. *Huguenin*, Frédéric, à La Sarraz, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n° 4 de réserve fédérale ; — *Chessex*, Ami-Rodolphe, à Montreux, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n° 1 de réserve cantonale ; — *Perrier*, François, à Ollon, lieutenant de chasseurs de droite de réserve cantonale ; — *Lecoultre*, Jules, au Brassus, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant, chef de la musique militaire du 5<sup>e</sup> arrondissement ; — *Bailat*, Basile, à Vevey, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant, chef de la musique militaire du 2<sup>e</sup> arrondissement. — Le 23, M. *Perrin*, Victor, à Payerne, lieutenant de mousquetaires n° 2, de réserve cantonale. — Le 26, M. *Aubert*, Eugène, au Chenit, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de chasseurs de droite de réserve cantonale. — Le 3 juillet, M. *Rossat*, Jaques-Victor, à Granges, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n° 3, d'élite fédérale. — Le 14, M. *Béraud*, Marc-Louis, à Vevey, lieutenant de dragons n° 35, de réserve fédérale. — Le 21, M. *Dellient*, Emile, à Vufflens-le-Château, lieutenant de dragons n° 7 d'élite fédérale. — Le 22, MM. *Bontems* Vincent, à Ville-neuve, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de chasseurs de gauche de réserve cantonale ; — *Dutoit*, Daniel, à Moudon, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant porte drapeau du 10<sup>e</sup> bataillon d'élite fédérale. — Le 29, M. *Gex*, Henri, à Aigle, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant de mousquetaires n° 4, d'élite fédérale. — Le 31, M. *Cornaz*, Théophile, à Faoug, 2<sup>e</sup> sous-lieutenant de chasseurs de gauche du 70<sup>e</sup> bataillon d'élite fédérale. — Le 4 août, MM. *Amaudruz*, Louis-Frédéric, à Lausanne, lieutenant de la compagnie d'artillerie n° 1, de réserve cantonale, — *Renavier*, Eugène, à Lausanne, lieutenant de la compagnie d'artillerie n° 5, de réserve cantonale.